

infoPréf

N°186





ADHÉRER EN LIGNE C'EST POSSIBLE !

Vous êtes agents de la filière administrative, technique, sociale ou contractuels, notre syndicat vous offre la possibilité d'adhérer directement en ligne !

Pour cela, il vous suffit de vous rendre directement sur notre site internet en cliquant sur ce lien :

[HTTPS://FOPREF-SMI.FR/](https://FOPREF-SMI.FR/)

Ou de flasher le QR code ci-dessous depuis votre smartphone



SOMMAIRE

EDITO	03
RENCONTRE MINISTRE	04
CSA RESEAU	06
CALENDRIER DES PAIES 2026	09
CONGRES UNITE	10
CNAS	12
FGF FO	14
RAFP	16
EGALITÉ PROFESSIONNELLE	18
VIE DES SECTIONS	19
LE MOT DES RETRAITES	21



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE DES PERSONNELS DE PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :
13 RUE CAMBACÉRÈS IMMEUBLE LAMARTINE 75008 PARIS
ADRESSE POSTALE : 11 RUE DES SAUSSAIRES 75008 PARIS
TEL : 01 40 07 62 91
EMAIL : FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR
SITE INTERNET : WWW.FOPREF-SMI.FR

Directeur de publication : Christine MAROT
Rédacteur en chef : Romuald DELIENCOURT
Conception : Romuald DELIENCOURT

BULLETIN N° 186 TRIMESTRIEL
OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE 2025
DÉPÔT LÉGAL : 4EME TRIMESTRE 2025
N° COMMISSION PARITAIRE :
CPPAP 0330 S 07569
VALABLE JUSQU'AU 31 MARS 2030
N° ISSN : 0154 – 7895



Mes chers camarades,
L'année 2025 s'est achevée dans un climat particulier...
qui se prolonge en ce début d'année 2026.

C'est dans ce contexte de difficultés à instaurer un dialogue social constructif que notre délégation a été reçue par M. Laurent Nuñez, ministre de l'Intérieur, le 2 décembre 2025.

Dans ce numéro, vous retrouverez en détail nos interventions sur les différents sujets abordés. Je tiens néanmoins à souligner un point essentiel : celui du dialogue social.

Ce point n'est pas un détail, surtout dans le fonctionnement de cette grande « maison » qu'est le ministère de l'Intérieur. Si je puis me permettre, j'irais même jusqu'à dire que le dialogue social fait partie des traditions de ce ministère.

Malheureusement, comme tant d'autres traditions, le dialogue social s'étiole au fil des semaines, des mois, des années.

Quelles en sont les conséquences au quotidien pour nos collègues ?

Une gestion des ressources humaines devenue calamiteuse, des mises en danger de certains collègues, une dégradation des conditions de travail. Voici, en quelques mots, la situation.

C'est pour cette raison que notre syndicat a quitté la séance de la Formation Spécialisée du CSA du réseau des préfectures et des SGCD. Nos représentants ne peuvent cautionner ni accompagner une administration qui refuse d'appliquer les textes et qui instaure une iniquité de gestion entre ses agents.

Nous ne pouvons plus continuer ainsi, il devient urgent que chaque responsable au ministère, mais aussi chaque préfet, secrétaire général ou sous-préfet, comprenne que le dialogue social est primordial, tant pour le bien-être des agents que pour le bon fonctionnement des services.

Dans les prochains mois, notre syndicat national fera des déplacements. Localement, nous aborderons avec le corps préfectoral l'importance cruciale de ce sujet.

Comme le veut la tradition, en ces premiers jours de la nouvelle année, je vous réitère mes voeux de réussite, de joie et de bonne santé.

Bonne et heureuse année à vous et à vos proches !

Bien Amicalement,

Christine MAROT,
secrétaire générale

FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : UN ÉCHANGE FRANC AVEC LE MINISTRE LAURENT NUÑEZ

Le 2 décembre 2025, le syndicat a rencontré le ministre de l'Intérieur pour aborder les situations sociales, salariales et organisationnelles des agents.

Le 2 décembre 2025, une délégation de FO Préfectures et Services du Ministère de l'Intérieur composée de Christine MAROT, de Catherine BEN ASSAYA et de Noël RUBIO, a été reçue par M. Laurent Nuñez, ministre de l'Intérieur. L'occasion pour le syndicat de porter haut et fort les revendications des agents, sur des sujets aussi variés que les conditions de travail, la reconnaissance professionnelle, la rémunération ou encore l'avenir des services publics. Un retour sur les principaux points abordés lors de cette rencontre.



1. Salaires et indemnités : des attentes fortes, des inégalités persistantes

L'IFSE, un sujet toujours en suspens : le syndicat a rappelé la nécessité de clarifier les conditions de mise en œuvre de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour les agents d'accueil ne bénéficiant pas de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI). Une attention particulière a été portée sur les « grands oubliés » : les techniques et les SIC, dont la situation reste précaire.

CIA une revalorisation attendue : le complément Indemnitaire Annuel (CIA) n'a pas été revalorisé depuis sa mise en place en décembre 2014. FO a insisté sur la nécessité d'une augmentation, au regard de l'inflation et de l'évolution des missions.

Problèmes de paye, un serpent de mer : les dysfonctionnements dans le versement des salaires ont une nouvelle fois été signalés, FO demande une résolution rapide et définitive.

ISSPATS pour tous : le syndicat a réitéré sa demande d'extension de l'Indemnité de Sujétions Spéciales (ISSPATS) à l'ensemble des agents du périmètre préfecture-SGCD.

2. Carrière et mobilité : reconnaître le travail, faciliter les parcours.

Avancement, un besoin de reconnaissance : les lignes directrices de gestion (LDG) actuelles ne permettent pas une reconnaissance suffisante des agents. FO a demandé une révision des LDG pour mieux valoriser l'expérience et l'engagement.

Mobilité, sortir du « fil de l'eau » : la gestion de la mobilité reste trop souvent improvisée. Le syndicat a plaidé pour une vraie campagne de mobilité, avec des règles claires et équitables.

SGCD un service sous tension : le Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) fait face à un turn-over important et à des difficultés structurelles. Des solutions urgentes sont attendues.

3. Conditions de travail : écouter le terrain, agir concrètement.

Services étrangers moyens et effectifs : les missions des services étrangers s'intensifient, mais les moyens et les effectifs ne suivent pas. FO a demandé un renforcement des ressources.

CERTs CNI/passeports : le télétravail, une solution à étudier pour les Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERTs), le syndicat a proposé l'instauration du télétravail, afin d'améliorer la qualité de vie des agents.

Outre-mer : sécurité et reconnaissance. Les agents en Outre-mer font face à des défis spécifiques. FO a insisté sur la nécessité de renforcer leur sécurité et de mieux reconnaître leur engagement.

Médecine de prévention : un service à renforcer. La médecine de prévention doit être consolidée et rester sous la responsabilité du secrétariat général, afin de garantir une prise en charge optimale des agents.

Risques psychosociaux : une alerte à prendre au sérieux. Le syndicat a alerté sur la montée des risques psychosociaux et demandé la mise en place de mesures préventives et curatives.

Contractuels : un groupe de travail pour avancer. Après avoir travaillé à la mise en place d'un guide concernant les conditions de recrutement des contractuels, FO a proposé la création d'un groupe de travail dédié à la situation des contractuels, afin d'améliorer leurs conditions d'emploi et de carrière.

4. Innovations et projets anticiper l'avenir de l'intelligence artificielle au ministère : l'arrivée de l'IA générative soulève des questions quant à son impact sur les missions et les métiers. Le syndicat a demandé à être associé à la réflexion.

Mission IGA restauration : un point a été demandé sur l'avancement de cette mission, avec une vigilance sur ses conclusions. Le rapport n'est toujours pas publié en décembre 2025.

SGAMI : quels enjeux ? Les discussions ont également porté sur les Secrétariats Généraux pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI), et les défis à venir.

5. Autres sujets abordés

- Action sociale : renforcement demandé.
- Visites de sites : proposition d'organisation pour mieux comprendre les réalités du terrain.
- Missions Prioritaires des Préfectures : point de situation avant leur terme, prévu fin 2025.

Conclusion : des attentes claires, des réponses à venir Cette rencontre a permis de poser sur la table l'ensemble des préoccupations des agents. **FO Préfectures et Services du Ministère de l'Intérieur attend désormais des réponses concrètes et un calendrier précis pour la mise en œuvre des engagements pris. Le syndicat reste mobilisé pour défendre les droits et les conditions de travail de tous les agents.**



Voici une partie des sujets exposés :

- L'IFSE : conditions de mise en œuvre pour les agents d'accueil n'ayant pas de NBI et demande pour les techniques et SIC (grands oubliés)
- CIA non valorisé
- problèmes de paye persistants
- demande de l'ISSPATS pour tous
- Lignes directrices de gestion :
 - Avancement : manque de reconnaissance
 - Mobilité : demande de réelle campagne et alerte sur le fil de l'eau
 - Service étrangers : missions, moyens et effectifs
 - SGCD sous l'eau, turn over important et difficultés toujours d'actualité
 - CERTs CNI passeports : demande de possibilité de télétravail
 - Outre-mer : sécurité et reconnaissance
 - Action sociale
 - Mission IGA restauration
 - Médecine de prévention : nous avons demandé qu'elle soit renforcée et qu'elle reste dans le périmètre secrétariat général
 - Visites de sites
 - Risques psychosociaux
 - Demande de la mise en place d'un groupe de travail sur la thématique des contractuels
 - SGANI
 - Mise en place de l'IA au ministère de l'Intérieur
 - Point de situation sur les Missions Prioritaires des Préfectures qui doit se terminer fin 2025

LE MINISTRE A ÉTÉ À L'ÉCOUTE DE NOTRE SYNDICAT



NOTRE ORGANISATION SYNDICALE A DEMANDÉ DE LA PART DU MINISTRE, PLUS DE COMMUNICATION VERS LES COLLÈGUES DES PRÉFECTURES, SOUS-PRÉFECTURES ET SGCD. NOTRE SYNDICAT FO PRÉFECTURES SMI SOUHAITE UN VRAI DIALOGUE SOCIAL ET DEMANDE DES RENCONTRES EN BILATÉRALE POUR DÉVELOPPER LES NOMBREUSES PROBLÉMATIQUES.



Lors du CSAR des préfectures du 20 novembre 2025, FO Préfectures et SMI a pointé du doigt les dysfonctionnements persistants et les besoins urgents en moyens humains et organisationnels au sein de notre ministère.

1. Brexit : des renforts indispensables pour éviter l'engorgement

FO a rappelé la nécessité de renforcer les effectifs pour traiter les dossiers Brexit (titre de séjours des ressortissants britanniques), notamment dans la région de la Nouvelle-Aquitaine où le volume des demandes de renouvellement des titres de séjour s'annonce critique. La demande de renforts en ETP (équivalents temps plein) reste une priorité pour éviter une congestion des services des Etrangers.

2. SGCD : conditions de travail en alerte rouge

Les résultats de l'enquête auprès des SGCD (secrétariats généraux communs départementaux) révèlent une situation préoccupante :

- Taux de mobilité et de renouvellement des équipes très élevé (plus de 75% de réorganisations permanentes sur certains SGCD).
- Charge de travail en hausse avec l'ajout de missions complémentaires :
- Déconcentration généralisée de la gestion des contrats de contractuels pour tous les ministères
- Accompagnement au déploiement de la protection sociale complémentaire et suivi des demandes de dispenses pour certains ministères (absence de convergence sur ce sujet)
- Réforme des modalités d'indemnisation des congés de maladie ordinaires (CMO 90% du traitement).

La parution du décret n°2025-836 du 20 août 2025 portant diverses mesures de déconcentration en matière de ressources humaines, prévoit à compter du 1^{er} janvier 2026, la déconcentration sur l'ensemble du périmètre ATE :

- La publication des emplois vacants
- La démission d'un agent
- L'acte de renouvellement de détachement ou de PNA
- L'intégralité des processus de recrutement sur contrats.

Notre syndicat rappelle que ces missions supplémentaires au sein des SGCD , sans effectif, auront un impact sur la charge de travail des collègues et sur leur qualité de vie au travail. Depuis la mise en place des SGCD, nous continuons de constater un manque criant de convergence sur les applicatifs RH ce qui engendrent au quotidien des lenteurs administratives.

FO exige une prise en compte immédiate de ces signaux d'alerte pour préserver la qualité du service public pour les services de préfecture et de DDI.

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CSA DE RÉSEAU DES PREFECTURES ET DES SGCD DU 20 NOVEMBRE 2025

Monsieur le secrétaire général
Madame la DRH
Mesdames et messieurs

Avant tout, FO préfectures et SMI souhaite parler du Dialogue social ou l'on devrait peut-être dire du « nouveau dialogue social »
Le constat aujourd'hui c'est :

- des documents non transmis, ou parfois seulement la veille des instances
- des instructions qui ne nous sont remises qu'après en avoir fait la demande, alors qu'elles devraient l'être spontanément
- des groupes de travail où l'administration attend que les représentants du personnel fassent les contributions et disons-le.. tout le travail
- des documents encore demandés jusqu'à 5 fois avant d'être communiqués (diaporama groupe de travail RPS) ou encore en attente malgré deux relances et aujourd'hui une troisième (note sur l'emploi des contractuels suite à la décision du conseil constitutionnel)

Ce n'est pas acceptable. Le dialogue social doit être respecté, structuré et anticipé.
Mépriser les représentants du personnel c'est mépriser le personnel lui-même.

FO Préfectures SMI veut ici porter la voix des agents, trop souvent ignorés, trop souvent relégués au second plan alors que le réseau préfectoral mérite que grâce à leur engagement et à leur professionnalisme.

En premier lieu, la reconnaissance du travail passe par une rémunération juste, entière et conforme. Pourtant des problèmes de paye subsistent encore !

Nous revenons aussi sur le RIFSEEP des agents d'accueil : FO exige la transparence totale. Malgré la réunion DRH DMATES l'opacité persiste :

Qui est éligible ?
Selon quels critères objectifs ?
Y a-t-il réellement une FAQ ? Si oui, nous souhaitons l'avoir

FO demande une communication complète à ce sujet et un traitement équitable de tous les agents qui exercent un métier d'accueil.

Nous nous questionnons sur les engagements de la circulaire mobilité de 2 réunions annuelles, aurons nous une réunion pour ce second semestre ?

FO demande un point exhaustif, un calendrier précis et des réponses individuelles aux situations en souffrance, en tenant compte des priorités légales d'affectation !

FO demande par ailleurs un groupe de travail contractuels. Ignorer cette demande ce serait nier la réalité de terrain ou l'on constate l'augmentation de ces recrutements et la co-existence de 2 statuts.




3. CIA et mobilité des inégalités persistantes :

FO dénonce les disparités dans l'application du CIA (complément indemnitaire annuel). Outre un calendrier encore différent entre préfectures et DDI, et des instructions qui pénalisent les collègues lors des départs vers les DDI (directions départementales interministérielles). Nous constatons trop souvent que les agents subissent une « année blanche », ou perçoivent un minimum au prorata de leur temps de présence en DDI. Notre syndicat a indiqué que l'harmonisation et la convergence équitable restent à l'ordre du jour... mais toujours pas appliquées. La DRH MI annonce une modification de la prochaine instruction CIA pour remédier à cette difficulté.. **Espérons que la DRH MI s'intéresse également au montant du CIA.. qui lui n'a pas évolué depuis sa création (2014).**

4. Politique des étrangers dysfonctionnements et attentes de bilan :

- ANEF : les dysfonctionnements signalés sont récurrents. (plus d'une centaine de points de blocages)
- Fin de l'expérimentation Persée sur la plate forme 360° en Normandie.
- Pôle asile : limité à un seul département (95) les travaux continuent sur deux autres sites (31 et 57).
- Missions d'accompagnement MAC : FO attend un retour détaillé sur les visites effectuées. Une réunion ad hoc a été obtenue pour traiter l'ensemble de ces sujets, preuve de leur complexité et de l'ampleur de la tache.

5. Élections, vacataires mal formés, indemnités en retard :

FO a salué l'annonce de recrutements, mais alerte sur la formation insuffisante des vacataires chargés de la réception des déclarations, une mission sensible. Notre organisation syndicale demande des moyens adaptés pour cette mission et le paiement des indemnités dans les délais. (éviter des paiements plus de 6 mois après les élections).

6. Outre-mer des difficultés spécifiques à résoudre :

Les représentants FO ont mis en lumière les problèmes rencontrés en Guadeloupe, Martinique, Nouvelle-Calédonie et Mayotte, soulignant la nécessité d'une attention particulière pour ces territoires. La sécurité de nos collègues est une priorité, l'approvisionnement en eau en est une également.



7. Contrôle de légalité besoins en effectifs sous-estimés :

FO PREF SMI estime que la DCL (direction des collectivités locales) minimise les besoins en effectifs, pourtant soulignés par le rapport du Sénat. Il demande :

- Un repyramidage cohérent des effectifs.
- La signature d'une nouvelle circulaire.
- Un CCTP adapté pour une application @ctes ergonomique et efficace.

8. Sécurité informatique piratages et IA, des risques à anticiper :

FO alerte sur :

- Les piratages en cours et les demandes de rançon suite aux fuites sur RESANA.
- Les risques croissants liés à l'intelligence artificielle générative dans les services. La question de la cybersécurité et de l'adaptation des outils numériques est plus que jamais d'actualité.

Notre syndicat tient à attirer l'attention de chacun sur ces nouvelles technologies. Des outils adaptés sont disponibles sur le site du ministère comme MIRAI.

9. APST répartition et maintien en question :

FO défend la répartition et le maintien de l'APST pour les postes à responsabilité sur la filière technique, une erreur apparait dans le PAP (projet annuel de performance) et nous demandons sa correction.

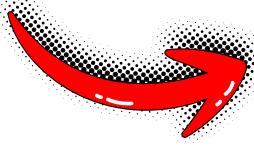
Le décret n° 2025-1132 du 26 novembre 2025 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférents à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics a été publié au JORF. Ce décret, dont les dispositions entrent en vigueur au 1er jour du mois suivant la publication au JORF, procède notamment à la revalorisation de la grille indiciaire des deux catégories d'emplois d'APST (APST de 1ère classe et APST de 2ème classe) à compter du 1er décembre 2025.

Agents principaux des services techniques de 2eme catégorie



Echelon	Jusqu'au 30/11/2025			A compter du 01/12/2025		
	Indice brut	Indice majoré	Traitemen brut	Indice brut	Indice majoré	Traitemen brut
1 ^{er}	405	366	1 801,71	430	385	1 895,24
2 ^e	434	383	1 885,39	443	395	1 944,47
3 ^e	457	400	1 969,08	465	412	2 028,15
4 ^e	490	423	2 082,30	499	435	2 141,37
5 ^e	517	444	2 185,68	527	456	2 244,75
6 ^e	551	468	2 303,82	561	480	2 362,90

Agents principaux des services techniques de 1ère catégorie



Echelon	Jusqu'au 30/11/2025			A compter du 01/12/2025		
	Indice brut	Indice majoré	Traitemen brut	Indice brut	Indice majoré	Traitemen brut
1 ^{er}	405	366	1 801,71	426	383	1 885,39
2 ^e	435	384	1 890,32	442	394	1 939,54
3 ^e	461	404	1 988,77	468	414	2 038,00
4 ^e	496	428	2 106,92	502	438	2 156,14
5 ^e	522	448	2 205,37	539	463	2 279,21
6 ^e	554	470	2 313,67	574	490	2 412,12
7 ^e	585	494	2 431,81	595	506	2 490,89

10. G7 2026 indemnités et astreintes à prévoir :

Dans le cadre de l'organisation du sommet du G7 prévu en juin 2026, FO Préfectures et des Services du MI est intervenu pour :

- Une indemnité pour les collègues mobilisés.
- La clarification des modalités d'astreintes et l'appel à des renforts.
- Un dialogue social local avec les représentants du personnel

Notre syndicat FO Préfectures et SMI continue de porter la voix des agents, en exigeant des réponses concrètes aux enjeux de moyens, de conditions de travail et d'équité. Les sujets abordés lors de ce CSAR montrent l'urgence d'une action coordonnée pour préserver la qualité du service public et la santé des agents.



CALENDRIER DES PAIES 2026

Mercredi 28 Janvier

Mercredi 25 Février

Vendredi 27 Mars

Mardi 28 Avril

Mardi 27 Mai

Vendredi 26 Juin

Mercredi 29 Juillet

Jeudi 27 Août

Lundi 28 Septembre

Mercredi 28 Octobre

Jeudi 26 Novembre

Mardi 22 Décembre

* ces dates sont données à titre indicatif selon l'organisme bancaire

**le 1 SYNDICAT,
des PREFS, SGCD, SGAMI et JA**

fo-prefectures@interieur.gouv.fr



Un congrès marqué par l'émotion du 17 au 20 novembre 2025, le syndicat de policiers UN1TÉ a tenu son congrès extraordinaire à Talmont-Saint-Hilaire, en Vendée. L'événement, **marqué par la disparition récente de Guy Dalier, secrétaire national et figure emblématique du syndicat**, a rassemblé plus de 400 délégués venus de toute la France, y compris des territoires ultramarins.



Ces journées ont été l'occasion de débats intenses et de travaux techniques, tous orientés vers un objectif commun : améliorer les conditions de travail et de vie des policiers français.

Des revendications fortes et précises face au ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, et au directeur général de la Police nationale, Louis Laugier, Grégory Joron, secrétaire général d'UN1TÉ, a exposé sans détour les difficultés persistantes du secteur. Parmi les priorités : la perte d'attractivité de la filière investigation, pour laquelle le syndicat réclame un plan d'urgence. Le manque de budget, d'effectifs et de matériel a été dénoncé comme un problème récurrent, touchant toutes les branches de la police nationale. La question des reclassements, source d'injustices selon UN1TÉ, a également été mise en avant. Le syndicat a rappelé avoir déposé plusieurs recours au Conseil d'État depuis 2023 pour faire reconnaître ces dysfonctionnements, critiquant au passage « le bloc » syndical, accusé de s'être saisi tardivement du sujet.

Autres points soulevés : la nécessité d'une protection fonctionnelle renforcée, avec la proposition d'une carte Vitale Opérationnelle, et une justice adaptée aux risques croissants encourus par les policiers. Enfin, Grégory Joron a insisté sur l'importance de ne pas oublier les territoires ultramarins, réclamant une égalité de traitement entre l'Hexagone et l'outre-mer.

Ce congrès a confirmé la détermination d'UN1TÉ à défendre les intérêts des policiers, tout en soulignant les défis majeurs qui restent à relever : moyens humains et matériels, justice et équité pour tous les agents, qu'ils soient en métropole ou en outre-mer.

Christine Marot a été invitée à prendre la parole lors de ce congrès en sa qualité de secrétaire générale du syndicat FO PREF SMI. Dans son discours, elle a souligné l'importance de la fédération qui regroupe les syndicats affiliés à FO au sein du ministère de l'Intérieur.

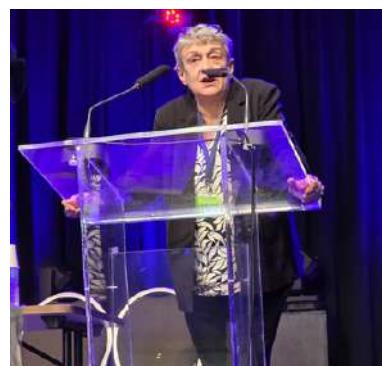
UN1TE MI FO doit absolument rencontrer le ministre de l'Intérieur pour lui faire part des défis rencontrés dans les différents secteurs de ce ministère. Elle a également rappelé que les Lignes Directrices de Gestion doivent favoriser un véritable dialogue social, plutôt qu'être simplement un rendez-vous pour prendre des notes.

Notre syndicat aspire à un dialogue social enrichi, avec de réelles initiatives sur le terrain en faveur de nos collègues administratifs, techniques et sociaux.

Le rôle de l'Administration Territoriale de l'État demeure essentiel. Les préfectures et leur personnel sont des acteurs clés dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale et font face aux divers conflits que notre nation peut rencontrer.

Vous pouvez visionner l'ensemble du discours en cliquant directement sur le lien :
<https://youtu.be/scCZchLmvBU>

ou en le visionnant directement sur notre chaîne Youtube : <https://youtube.com/@foprefecturestdesservices3811?si=hQzkZGM64jjnkvTP>





Adhérer en ligne : c'est possible !

Vous êtes administratifs, techniques, contractuels ou de la filière sociale, notre syndicat national vous offre la possibilité d'adhérer directement en ligne !

⌚ c'est simple et rapide

il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous
pour accéder directement à notre site internet

👉 <https://www.fo-prefectures.com/>

ou de scanner le QR code directement en bas à gauche.

Bonne visite à toutes et tous sur notre site internet, et à très bientôt !



le **1** syndicat
des PREFS, SGCD,
SGAMI ET JA

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

La Commission Nationale d' Action Sociale (CNAS) s'est réunie le 13 octobre 2025 pour la première fois cette année.

Nos représentants FO préfectures et SMI siégeant au titre d' UNITE MI FO ont réaffirmé leur engagement pour une action sociale équitable et attractive.

Ils ont exprimé le regret de la réunion tardive de cette première instance et ont réclamé une deuxième réunion avant la fin de l'année conformément aux textes.

Nos représentants sont à nouveau intervenus pour défendre une véritable politique d'action sociale tournée vers tous les agents du ministère de l'Intérieur, quels que soient leurs services ou leurs fonctions.

Dans leur déclaration liminaire, ils ont abordé plusieurs thématiques majeures : la restauration collective, les crèches, la médecine de prévention, le logement, ainsi que, plus largement, l'ensemble des dispositifs d'action sociale du ministère.

FO a rappelé la nécessité d'obtenir le rapport de l'IGA sur la restauration afin d'identifier des solutions concrètes et équitables pour l'ensemble des collègues de tous les périmètres du ministère. Le budget 2025 montre d'ailleurs une prépondérance des crédits affectés à la restauration, 80 % en 2024, et plusieurs délégations de crédits ont été nécessaires en 2025 pour permettre le paiement des factures en attente.

Cependant, nous avons alerté sur les grandes difficultés rencontrées par certains SGCD pour le règlement des factures restauration et aussi des factures liées au transport des personnels en situation de handicap ou à l'aménagement de leur poste de travail. Nous avons aussi évoqué les secours liés aux problématiques de paye.

Au cours de la séance, le vice-président de la CNAS a évoqué une action commémorative menée en hommage à trois policiers décédés dans l'exercice de leurs fonctions. Nous avons exprimé notre solidarité et notre émotion face à cette initiative, tout en appelant à ce que les futures actions de la Commission se diversifient, afin de refléter l'ensemble des missions et des réalités du ministère.

Même si nous avons noté une augmentation du budget handicap, nous avons dénoncé les retards persistants dans le traitement des dossiers relatifs aux dépenses liées au handicap. Nous avons également noté que l'aide de l'action sociale s'est portée sur Mayotte suite à la tempête chido et que les CESU ont été fortement mobilisés.

Concernant la révision des textes régissant l'action sociale, le vice-président a proposé la création d'un groupe de travail éphémère. Pour notre fédération, cette création nous semble inutile, puisque la révision des textes pourrait être intégrée au groupe de travail "Développement de l'action sociale", déjà existant, ou au groupe "Loisirs, culture, communication et handicap" récemment mis en place.

La question des séminaires des vice-présidents de CLAS a également été abordée. Le coût de cette action a été estimé en 2025 à 35 000 €, soit environ 538 € par participant pour deux jours. Le retour d'expérience, via un quiz, a révélé 79 % de satisfaction, en baisse de 10 points par rapport à l'an dernier.

Le VP de CNAS a donc proposé le report du séminaire à 2027. De notre côté, nous avons rappelé que FO avait déjà préconisé, l'an dernier, en commission, un séminaire sur une seule journée : une solution équilibrée qui permettrait de réduire les coûts sans supprimer ces temps d'échanges utiles.

La réunion s'est conclue de manière inattendue, lorsque le vice-président de la CNAS a annoncé sa démission et quitté l'instance ..

De ce fait, la fin de l'ordre du jour, notamment les points concernant le calendrier prévisionnel et les questions diverses, n'ont pu être abordés.

Une nouvelle Assemblée plénière de la CNAS s'est tenue le 16 décembre, au cours de laquelle il a été procédé à une nouvelle élection .

SERVICE SOCIAL DU MI ET CONVENTION AVEC LE MEFSIN

LA SDASAP AURAIT-ELLE OUBLIÉ LE PRINCIPE DU DIALOGUE SOCIAL ?



Nous avons en effet appris par la bande la signature entre les deux ministères d'une convention sur la prestation de service social à destination des agents du Mi pour les départements à faible effectif puis de sa diffusion incomplète (sans annexe) et sans aucune concertation !

Aucune information aux représentants du personnel, aucun passage en CSA, RIEN !

Cette convention non seulement organise la prestation de service social auprès des agents du Mi, mais elle a aussi un impact sur les conditions de travail des assistantes sociales !

Dialogue social encore une fois raté !

Nous avons des préoccupations à faire remonter du terrain et pour cela FO exige donc que cette convention et ses impacts soient communiqués en CSA nationaux et locaux !

POUR FO NOUS DEMANDONS ESSENTIELLEMENT :

- UNE VRAIE RECONNAISSANCE DE LA COMPLEXITÉ DE L'EXERCICE,**
- DE LA SOUPLESSE DANS LE TRAVAIL ET L'ORGANISATION,**
- UNE HARMONISATION DES OUTILS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL,**
- UNE MEILLEURE COMMUNICATION ENTRE RESPONSABLES DE TERRAIN**

**LE 1 SYNDICAT
DES PREFS, SGCD, SGAMI ET JA**

FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR



FO Fonction publique : mobilisation contre les projets de loi de finances et défense du service public

A l'occasion des Trois jours pour la Fonction publique, organisés par FO Fonction publique du 17 au 19 novembre aux Invalides, la Fédération générale des fonctionnaires (FGF FO) a réaffirmé avec force ses revendications face aux projets de loi de finances (PLF) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) portés par le gouvernement Lecornu. Une mobilisation qui s'inscrit dans un contexte de tensions croissantes autour du pouvoir d'achat, des carrières, des conditions de travail et de la défense du service public.

Des revendications fortes face à des attaques « sans précédent »

FO Fonction publique a pointé du doigt les mesures jugées inacceptables contenues dans les PLF et PLFSS, parmi lesquelles :

- Le gel du point d'indice et le refus de revaloriser la grille indiciaire,
 - L'abattement de 10% en cas d'arrêt maladie, notamment pour les femmes enceintes,
 - La suppression de postes et les restrictions budgétaires imposées aux services publics.

Pour la fédération, ces choix politiques sacrifient les agents publics au profit d'autres priorités, comme la hausse du budget des armées (+6 milliards d'euros), tandis que l'ONDAM (Objectif national de dépenses d'assurance maladie) est limité à 1,6% — un niveau historiquement bas, qui menace la survie des hôpitaux et la qualité des soins.

« Le gouvernement Lecornu a fait des choix clairs : l'économie de guerre prime sur le service public et la santé des citoyens », a dénoncé un porte-parole de FO Fonction publique.

Un dialogue de sourds avec le conseiller
Fonction publique

Face aux représentants du gouvernement, les échanges ont été tendus. Le conseiller Fonction publique a tenté de minimiser l'impact des PLF et PLFSS, arguant que la situation aurait pu être pire et évoquant les contraintes liées à l'absence de majorité parlementaire.



Une justification qui n'a pas convaincu les syndicats : « On nous dit que c'est déjà bien que ce ne soit pas pire... Mais c'est le gouvernement qui a choisi de revaloriser massivement le budget des armées, au détriment des hôpitaux et des agents publics », a réagi FO.

Seuls deux points ont semblé retenir l'attention du conseiller :

- L'action de trois jours et les échanges avec les parlementaires, nombreux à s'inquiéter de l'absence de vote sur les projets de loi,
 - La participation de FO à la conférence sociale, avec une réunion prévue le 5 décembre en présence du Premier ministre,

Des revendications spécifiques pour la Fonction publique territoriale

Les agents territoriaux, particulièrement touchés par les réformes et les restrictions budgétaires, ont vu leurs difficultés mises en avant :

- L'impact des décentralisations et des transferts de services de l'État, sans compensation financière,
 - La nécessité d'une transposition rapide de l'accord prévoyance pour couvrir les agents exposés à des missions difficiles,
 - La fin de l'impunité pour les employeurs ne respectant pas les dispositions statutaires, notamment pour les agents « faisant fonction ».

« Aucune collectivité n'est en déficit, mais les agents subissent des réductions budgétaires injustifiées », a souligné FO.

Vers une mobilisation renforcée en 2026

Face à un débat parlementaire peu prometteur et à un Sénat susceptible d'aggraver encore le PLF, FO Fonction publique appelle à renforcer la mobilisation dès la rentrée de janvier 2026. L'objectif : obtenir des avancées concrètes pour les 5,8 millions d'agents publics.

« Il est urgent de reconnaître les agents publics, de renforcer le service public et de refuser l'austérité. La rentrée de janvier sera un moment clé pour faire entendre nos revendications », a conclu la fédération.

entendre nos revendications», a conclu la fédération. Pour FO Fonction publique, la bataille pour la défense du service public et des valeurs républicaines ne fait que commencer.



**Retrouvez le webzine n°10 « L'austérité XXL »
de la FGF-FO est en ligne !**
En cliquant sur le lien pour y accéder :
**[https://lanouvelletribune.fo-fonctionnaires.fr/
webzine-10/](https://lanouvelletribune.fo-fonctionnaires.fr/webzine-10/)**

TROIS JOURS POUR LA FONCTION PUBLIQUE

-31,5 % DE PERTE

DEPUIS 2000,

ÇA SUFFIT !

**FO FONCTION PUBLIQUE
REVENDIQUE**

+10 % SUR LE POINT D'INDICE

INDEXATION SUR L'INFLATION





RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le RAFFP est un régime obligatoire par points, destiné aux fonctionnaires (titulaires et stagiaires) de l'État (civils et militaires), territoriaux et hospitaliers, ainsi qu'aux magistrats. Il permet à près de 4,5 millions d'agents cotisants de bénéficier d'un supplément de retraite.

L'organisme public chargé de gérer le RAFFP est l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFFP).

Organisation et fonctionnement :

- Instauré par la loi de 2003 portant réforme des retraites, le RAFFP est opérationnel depuis le 1er janvier 2005.
- Il complète les pensions versées par les régimes de base de la fonction publique (CNRACL ou SRE).
- Le conseil d'administration de l'ERAFFP fixe chaque année les paramètres techniques du régime et les orientations de placement des provisions.
- Les placements financiers sont réalisés en interne ou délégués à des sociétés de gestion extérieures.
- Le régime fonctionne par capitalisation : chaque bénéficiaire dispose d'un compte individuel RAFFP, accessible en ligne, où sont cumulés ses points RAFFP.
- Les cotisations (5 % à la charge de l'agent, 5 % à la charge de l'employeur) sont calculées sur les rémunérations accessoires, dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut.
- Les cotisations sont converties en points, multipliés par la valeur de service du point pour déterminer le montant de la prestation.

Statut de l'ERAFFP :

L'ERAFFP est un établissement public de l'État, soumis au principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable public. L'agent comptable, nommé par les ministres de tutelle, est responsable des paiements, du recouvrement des recettes, de la gestion des fonds et de la comptabilité.

Bénéficiaires Le RAFFP est obligatoire pour :

- Les fonctionnaires civils (y compris en détachement),
- Les magistrats de l'ordre judiciaire,
- Les militaires de carrière, sous contrat ou réservistes, percevant des rémunérations accessoires (primes, indemnités, avantages en nature) non prises en compte dans les régimes de base.

Sont exclus du RAFFP :

- Les fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers de statut local dans une collectivité d'Outre-Mer,
- Les fonctionnaires en position de disponibilité ou « hors cadres »,
- Les fonctionnaires titulaires employés moins de 28 heures par semaine.

SI VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LA VALEUR DU POINT, OU LA MÉTHODE DE CALCUL DE VOTRE PENSION ADDITIONNELLE, NOUS VOUS INVITONS À CLIQUER DIRECTEMENT SUR LE LOGO POUR ACCÉDER DIRECTEMENT SUR LE SITE DE LA RAFFP.



LES PRIMES FORMENT UNE PART IMPORTANTE DE VOTRE RÉMUNÉRATION !



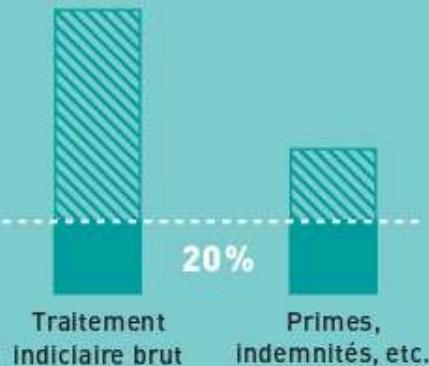
La Retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP) est un régime de retraite obligatoire, par points. Tous les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière, en bénéficient.



La gestion du Régime a été confiée à un établissement public administratif sous tutelle de l'État : l'ERAfp. Cette gestion est organisée selon trois principes directeurs :

- une équité intergénérationnelle entre les bénéficiaires du Régime ;
- une ambition de préserver sur le long terme le pouvoir d'achat de la retraite additionnelle ;
- une politique d'investissement socialement responsable originale et ambitieuse.

VOS RÉMUNÉRATIONS



VOS COTISATIONS



Depuis le 1^{er} janvier 2005, vos primes et rémunérations accessoires¹ dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut annuel sont soumises à cotisations. Ces cotisations vous donnent droit à une prestation additionnelle de retraite, en plus de votre pension principale.

1_Primes, indemnités, heures supplémentaires, avantages en nature.



Le Ministère de l'Intérieur a souhaité renouveler son engagement dans une politique active de lutte contre les discriminations, de promotion de la diversité et en faveur de **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** par la signature du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la diversité 2025-2027.

Le nouveau plan souhaite renforcer une gouvernance cohérente et mettre en œuvre des actions concrètes afin de progresser dans l'égal accès aux carrières, la diminution des écarts de rémunération, l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la lutte contre les discriminations.

Notre fédération FGF FO avait quitté le groupe de travail de la DGAFF, dénonçant les orientations politiques, et budgétaires, ainsi que l'absence d'interlocuteur sérieux !

En effet, les signaux étaient très négatifs, comme l'inacceptable et injuste maintien de la décote salariale en cas d'arrêt maladie des femmes enceintes.

Le nouveau plan d'actions ne prévoit rien !

L'égalité Femme Homme exige des moyens, des choix politiques clairs et des actes forts. Notre syndicat dénonce au contraire une augmentation des inégalités Femme Homme depuis l'instauration du jour de carence et de la baisse d'indemnisation en cas d'arrêt maladie.

Oui, nous sommes égaux en droit, toutefois, l'administration qui est notre employeur doit reconnaître qu'il existe des congés "maladie" spécifiques aux femmes, et qu'elles sont, par conséquent, les victimes principales de ces décisions injustes pour tous.

Si l'on veut rétablir l'Egalité, alors commençons par reconnaître les pathologies intrinsèquement liées à la féminité comme l'endométriose et la ménopause mais aussi les états qui ne sont pas des maladies mais qui nécessitent des arrêts comme la grossesse.

L'administration parle d'actions concrètes alors pourquoi ne pas intégrer ces situations aux autorisations spéciales d'absence, par exemple ?

Si le MI maintient ce jour de carence et cette décote indemnitaire alors il ne peut pas considérer ces arrêts maladie comme n'importe quels autres sinon l'administration se rend coupable de pénaliser spécifiquement les femmes !

VIE DES SECTIONS



REUNION REGIONALE ILE DE FRANCE



REUNION SECTION AISNE



RÉUNION SGAMI SUD OUEST



RENCONTRE PREFET OISE



RENCONTRE PREFET DES HAUTS DE SEINE



RÉUNION RÉGIONALE PACA



RÉUNION À LA SP DE LUNÉVILLE



RÉUNION À LA PRÉFECTURE DE BELFORT

VIE DES SECTIONS



LE MOT DES RETRAITÉS

Nous nous acheminons vers la fin d'une année pleine d'incertitudes sur l'avenir. Jamais le climat politique n'aura été aussi délétère. Jamais la solidarité intergénérationnelle, que l'on appelle de nos vœux, n'aura été aussi malmenée et la désinformation érigée en véritable système.

Bien entendu nous sommes conscients du problème avec pour le seul budget de l'Etat un déficit de 169,7 Md € soit 5,8 % du PIB et un poids de la dette de 3 300 Md € soit 113,2 % du PIB.

Le budget de la sécurité sociale accuse un déficit de 23 Md € en 2025 que le gouvernement voudrait voir ramené à 18 Md €.

C'est une réalité mais nous ne pouvons que dénoncer l'injustice d'une campagne médiatique et autres rapports et études qui veulent peser sur les choix budgétaires en préconisant des efforts draconiens sur les pensions et retraites, les prestations sociales, les dépenses de santé, les effectifs de la fonction publique et les rémunérations.

On s'en prend aux retraités, aux malades, aux fonctionnaires.

Mais pas un mot sur les manques à gagner que représentent – entre autres – les exonérations de cotisations sociales patronales, pas moins de 80 Md € par an.

Les budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale ont d'abord et surtout besoin de recettes à la hauteur des ambitions légitimes de notre pays.

Il n'est pas tolérable de se résoudre à des économies drastiques sur des postes qui relèvent d'une priorité nationale au nombre desquels bien évidemment la santé et la protection sociale.

-A cet égard et à minima le maintien du pouvoir d'achat des retraités est une ligne rouge. C'est la juste application de la loi prévue en l'occurrence par le Code de la Sécurité Sociale. On ne saurait y déroger et encore moins par la voie réglementaire.

Il serait tout à aussi inacceptable d'augmenter le reste à charge des assurés sociaux notamment les franchises médicales déjà relevées l'an passé.

Certes le gouvernement a retiré cette mesure et s'est engagé à ne pas la faire appliquer par décret. Dont acte mais il faut rester vigilant.

De même nous combattons l'intention de réformer la prise en charge à 100 % de certaines affections de longue durée (ALD), ce qui aura pour effet de laisser un reste à charge aux assurés.

Une bonne nouvelle cependant. A compter du 1^{er} décembre 2025 les fauteuils roulants seront pris en charge intégralement par l'Assurance Maladie.

Une prescription d'un médecin ou d'un ergothérapeute est nécessaire et doit répondre à un besoin de compensation du handicap. La prise en charge est effectuée sur devis : l'Assurance Maladie doit donner un accord préalable. (Elle dispose d'un délai maximum de 2 mois). Tous les modèles de fauteuils roulants sont pris en charge, y compris les modèles spécifiques et les fauteuils dédiés à la pratique sportive. Un cahier des charges défini par arrêté précise les exigences techniques minimales et réglementaires.

Il s'agit de l'aboutissement d'une revendication portée de longue date.

-La Santé enfin demeure une priorité pour ne pas dire la priorité et elle représente pour les retraités un des postes de dépenses les plus importants.

Il est clair que, quelle que soit l'issue du vote du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), la situation plus que critique des hôpitaux ne pourra qu'empirer.

En effet le PLFSS fixe l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) soit une progression de 1,6 % contre 3,4 % en 2025.

En 2026 c'est donc plus de 1,1 Md € qui manqueront aux établissements de santé en équivalents postes d'infirmiers mais c'est bien davantage si l'on considère les besoins d'investissement.

Sans vouloir tomber dans un pessimisme exagéré, tout est à craindre pour cette année 2026.

Notre système de santé, nous l'avons souvent écrit, est plus que défaillant qu'il s'agisse de l'accès aux soins, des déserts médicaux et de la gestion des urgences, sans oublier la prise en charge de la perte d'autonomie. Et les scandales se multiplient, la presse s'en faisant régulièrement l'écho.

Bien entendu les compétences et la probité des soignants ne sont pas en cause.

Il est urgent d'en faire enfin une priorité nationale.

En tout cas nous nous tenons prêts à défendre haut et fort notre modèle de protection sociale, en particulier en cette fin d'année du 80^{ème} anniversaire de la Sécurité Sociale.

Chers camarades, je vous remercie chaleureusement pour votre fidélité et tous mes vœux les meilleurs vous accompagnent pour 2026 pour vous-mêmes et vos proches.

Bien fraternellement

Bernard RIBET

Président de la Section Nationale des Retraités.





DÉFENDRE VOS
DROITS !

CONTRACTUEL

TITULAIRE

REJOIGNEZ
LE PREMIER SYNDICAT
DES PREFS SGCD SGAMI JA



UNITÉ.MI
FO